ÉCOLE TERRADE COIFFURE ESTHÉTIQUE MAQUILLAGE BIEN-ÊTRE

Réaliser des prestations socio - esthétiques auprès d'un public fragilisé

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié :
Les prestations socio-esthétiques sont des interventions de soin, de confort et de valorisation de l'image de soi, réalisées auprès de personnes en situation de fragilité physique, psychologique ou sociale. Elles visent à améliorer le bien-être, la confiance en soi et la qualité de vie, en contribuant à la réappropriation de l'image corporelle et à la restauration du lien social. Ces interventions s'inscrivent dans une approche de soin relationnel, au croisement de l'esthétique, du bien-être et de l'accompagnement. Elles sont mises en œuvre dans des contextes d'intervention variés : établissements de santé (hôpitaux, services d'oncologie, soins palliatifs), structures médico-sociales (EHPAD, centres de rééducation, foyers de vie, ESAT), structures sociales (centres d'hébergement, associations d'insertion, lieux d'accueil de jour) ou au domicile des personnes accompagnées. La socio-esthétique s'adresse à toute personne fragilisée par la maladie, le handicap, la dépendance, l'exclusion ou les effets d'un traitement médical lourd. Les prestations peuvent inclure des soins du visage et du corps, des modelages relaxants, des maquillages correcteurs ou valorisants, des conseils en image et en auto-soin, ainsi que des ateliers collectifs favorisant l'expression, la détente et l'estime de soi. La certification **« Réaliser des prestations socio-esthétiques auprès d'un public fragilisé »** s'adresse aux esthéticiennes souhaitant acquérir des compétences spécifiques leur permettant d'intervenir auprès de publics vulnérables dans des environnements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux. Elle s'adresse également aux personnes en reconversion souhaitant exercer dans le champ du soin relationnel et de l'accompagnement par le bien-être. Cette activité exige une maîtrise des techniques esthétiques, une adaptation constante aux besoins spécifiques des bénéficiaires et un strict respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de déontologie, ainsi qu'une attention particulière portée à la prévention des risques professionnels, notamment musculo-squelettiques et psycho-émotionnels. La posture relationnelle, l'écoute, la bienveillance et la capacité à instaurer un climat de confiance sont au cœur de la pratique professionnelle. La certification vise ainsi à professionnaliser et sécuriser la pratique de la socio-esthétique, en garantissant un niveau de maîtrise technique et relationnelle conforme aux attentes des structures d'accueil et aux principes éthiques du soin et du bien-être.

Les titulaires de la certification sont en mesure de :

- Identifier les besoins spécifiques des personnes accompagnées en fonction de leur état, de leur environnement et du cadre d'intervention.
- Concevoir et réaliser des prestations socio-esthétiques individuelles ou collectives adaptées à la condition physique, émotionnelle et sociale du public.
- Mettre en œuvre les protocoles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de respect de la pudeur indispensables à l'exercice de la socio-esthétique.
- Transmettre des gestes simples d'auto-soin et de valorisation personnelle favorisant l'autonomie et l'estime de soi.
- Collaborer avec les équipes pluridisciplinaires et assurer la traçabilité des interventions dans le respect du secret professionnel.

Prérequis d'accès à la certification :
Être titulaire d'un diplôme d'État ou d'une certification professionnelle de niveau 3 minimum en esthétique-cosmétique (CAP ou équivalent).

Le terme de « personne » est utilisé dans le référentiel pour désigner à la fois patient, usager, bénéficiaire, résident, public..., selon le contexte d'intervention de l'esthéticien(ne).

<table>
<tr><th>Compétences visées</th><th>Situation d'évaluation</th><th>Critères d'évaluation</th></tr>
<tr><td>C1. Identifier les besoins de la personne ou d'un groupe de personnes en situation de fragilité, en tenant compte du contexte d'intervention (milieu médical, sanitaire et social, carcéral, foyers de vie, maisons de retraite, EHPAD...), des objectifs de l'établissement et des besoins de l'équipe pluridisciplinaire afin d'élaborer une démarche d'intervention de soins socio esthétiques adaptée aux problématiques et aux ressources de la personne (maladie, perte d'autonomie, handicap, isolement...).</td><td rowspan="2">Mise en situation professionnelle reconstituée au cours de laquelle il sera demandé au candidat de réaliser des prestations socio-esthétiques adaptées à la situation et aux problématiques de la personne.

L'épreuve de mise en situation est composée de 2 parties :

<u>1ère partie (épreuve écrite)</u> :
A partir d'un sujet remis au candidat présentant une situation et une problématique donnée, celui-ci devra :
Définir et expliquer les objectifs de l'intervention socio-esthétique à réaliser (C1)
Proposer un protocole de soins socio-esthétiques adapté à la mise en situation professionnelle (C2)</td><td>Les informations recueillies permettent de comprendre la situation globale de la personne (état de santé, environnement, attentes, ressources).
Les besoins de la personne ou du groupe de personnes sont identifiés.
La démarche d'intervention de soins socio-esthétiques proposée est en adéquation avec les besoins repérés, les objectifs de l'établissement et des besoins de l'équipe pluridisciplinaire.
Les éléments relatifs à la diversité des publics (âge, handicap, isolement...) sont pris en compte dans l'analyse.</td></tr>
<tr><td>C2. Élaborer un protocole de soins socio-esthétiques personnalisé, en s'appuyant sur les besoins repérés, en tenant compte de l'état de santé, des pathologies ou traitements en cours, et les informations partagées par l'équipe pluridisciplinaire, afin de définir un déroulé d'intervention cohérent, sécurisant et adapté aux caractéristiques physiques, émotionnelles et sociales de la personne.</td><td>Les problématiques (perte d'autonomie, maladie...) de la personne sont repérées et comprises.
Le protocole de soins socio-esthétiques est adapté à la personne et à sa situation.
Le descriptif du soin et de ses différentes étapes est cohérent et ordonné.
Les aspects de confort, d'hygiène, de sécurité et de respect de la pudeur sont intégrés dans la préparation du protocole.</td></tr>
</table>

Compétences visées	Situation d'évaluation	Critères d'évaluation
C3. Instaurer un climat de confiance et de sécurité relationnelle, en adoptant une posture empathique, bienveillante et respectueuse, en mobilisant une communication verbale et non verbale, dans le respect des principes de bientraitance, afin d'établir une relation d'aide favorisant la détente et la participation active de la personne, tout en maintenant une distance professionnelle ajustée et en régulant ses réactions face aux situations émotionnellement complexes.	**Durée de l'épreuve** : 30 minutes **2ème partie (mise en situation professionnelle reconstituée) :** Au cours de cette situation, le candidat devra : ▪ Réaliser, sur son modèle, les techniques de soins socio-esthétiques adaptés à la situation proposée **(C3 à C7)** ▪ Réaliser une évaluation du soin prodigué **(C8)** ▪ Accompagner le modèle dans l'appropriation des gestes d'auto-soin **(C9)** ▪ Assurer la traçabilité de l'intervention. **(C10)** Cette épreuve sera suivie d'un entretien d'explicitation avec le jury afin de permettre au candidat de justifier les choix opérés lors de l'épreuve de mise en situation. **Lieu** : en centre d'examen **Durée de l'épreuve** :	▪ L'attitude générale traduit une écoute active, une disponibilité et une attention constante à la personne. ▪ Les échanges verbaux et non verbaux (regard, ton, posture, gestes) favorisent la confiance et la détente. ▪ La distance professionnelle est ajustée selon la situation et le degré de proximité souhaité par la personne. ▪ Les principes de bientraitance (respect de l'intimité, du rythme, du consentement, refus explicite pris en compte) sont appliqués tout au long de l'échange. ▪ La distance professionnelle est ajustée : ni fusionnelle ni distante, et adaptée à la situation et au contexte d'intervention. ▪ En cas de réaction émotionnelle forte (angoisse, tristesse, agitation), les réactions du/de la professionnel(le) restent contenues et professionnelles, et la situation est gérée ou relayée de manière adaptée.
C4. Présenter la nature et les objectifs des prestations socio-esthétiques envisagées, en expliquant de manière claire et adaptée les soins proposés, leurs effets attendus et les précautions à observer, afin d'obtenir le consentement éclairé de la personne ou, le cas échéant, celui de ses aidants, dans le respect des		▪ Les informations transmises à la personne sont simples et claires et adaptées à sa situation. ▪ Les objectifs, effets attendus et conditions de déroulement des prestations sont explicités de manière simple et accessible. ▪ Le consentement de la personne (ou de ses aidants) est recherché et des explications sur la

Compétences visées	Situation d'évaluation	Critères d'évaluation
principes d'éthique, de confidentialité et de la dignité de la personne.	▪ Mise en situation reconstituée (C3 à C10) : 1 h 45 ▪ Entretien avec le jury : 15 minutes **Durée totale :** 2 heures	manière dont les réactions de la personne ont été prises en compte sont données. ▪ Les questions, réticences ou réactions de la personne sont accueillies et traitées avec respect, pédagogie et sans jugement. ▪ La confidentialité des informations partagées et la dignité de la personne sont respectées à chaque étape de l'échange (lieu, posture, choix des mots, respect de l'intimité).
C5. Organiser l'espace et les produits nécessaires à l'intervention, en tenant compte des conditions d'exercice (lit médicalisé, fauteuil, domicile, salle commune), dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie, et en adoptant une gestion responsable des produits, consommables et déchets (économie d'eau et d'électricité, tri sélectif, traçabilité et respect de la PAO), afin d'assurer la sécurité, le confort, le bien-être de la personne et de limiter les risques pour la santé et la sécurité du professionnel (notamment les troubles musculo-squelettiques).		▪ L'espace d'intervention est préparé et organisé de manière ordonnée, propre et fonctionnelle. ▪ Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont respectées tout au long de l'intervention. ▪ Le confort de la personne est vérifié régulièrement durant le soin par un questionnement adapté. ▪ La préparation et l'installation de l'espace de travail sont conformes au protocole de soins socio-esthétiques à mettre en œuvre. ▪ Les produits, matériels et consommables utilisés respectent les principes de gestion responsable (économie d'énergie, tri des déchets, suivi de la traçabilité et respect de la PAO). ▪ Les postures de travail et l'organisation du poste limitent les risques de fatigue et de

Compétences visées	Situation d'évaluation	Critères d'évaluation
		troubles musculo-squelettiques pour le professionnel.
C6. Réaliser des soins socio-esthétiques d'embellissement et d'hygiène corporelle (soin du visage, des mains et des pieds, maquillage correcteur ou valorisant) en choisissant et utilisant des produits dermo-cosmétiques adaptés, respectueux des peaux fragiles (gammes bio, produits sans parfum, ni allergène) et éco-responsables (ex : emballages recyclables), et en ajustant les gestes selon la situation et la sensibilité de la personne, afin de favoriser détente, bien-être et valorisation de l'image de soi.		▪ Les produits dermo-cosmétiques sélectionnés sont adaptés à la situation de la personne (prise en compte des contre-indications, effets secondaires...). ▪ La réalisation du soin et l'application du protocole de soins socio-esthétiques sont adaptées à la situation de la personne et au contexte d'intervention. ▪ Les produits utilisés respectent des critères de qualité et de durabilité (composition, emballage, gestion raisonnée). ▪ Les réactions ou besoins exprimés par la personne sont pris en compte tout au long du soin. ▪ Les conditions de confort, d'hygiène et de bien-être sont maintenues pendant toute la prestation. ▪ Le temps d'intervention est adapté.
C7. Réaliser des massages enveloppants et relaxants, en ajustant les gestes, le rythme et la durée selon la condition physique et émotionnelle de la personne, dans le respect de sa pudeur, de son intimité et de sa dignité, tout en appliquant les principes de prévention des risques professionnels (posture, ergonomie, limitation des TMS) et en observant les réactions, afin		▪ Les gestes sont exécutés avec fluidité, précision et douceur, en adéquation avec la situation de la personne. ▪ La posture de travail et l'installation sont conformes aux principes d'ergonomie et de sécurité et limitent les risques de troubles musculo-squelettiques pour le professionnel.

Compétences visées	Situation d'évaluation	Critères d'évaluation
de favoriser la détente, la réappropriation corporelle et le confort global.		▪ La pudeur, l'intimité et la dignité de la personne sont respectées à chaque étape du soin (installation, découverte du corps, drapage, fin de séance) ▪ Les réactions de la personne sont observées tout au long du soin et prises en compte dans la conduite de la séance. ▪ Le soin est adapté si nécessaire (pression, durée, zones travaillées, verbalisation) en fonction des réactions et des limites exprimées ou observées.
C8. Évaluer les effets des soins socio-esthétiques réalisés, en recueillant les retours exprimés par la personne à la fin du soin, et en consignant les éléments significatifs sur la fiche de suivi, afin d'ajuster les futures interventions et d'améliorer la qualité de l'accompagnement.		▪ Les retours exprimés par la personne sont recueillis par un questionnement clair, bienveillant et adapté à sa situation. ▪ Les éléments significatifs du soin (zone sensible au toucher, tension sur une zone mobilisée, mobilité réduite…) sont consignés sur la fiche de suivi. ▪ Les informations recueillies permettent d'améliorer les prochaines interventions.
C9. Transmettre les gestes d'auto-soin et de valorisation de l'apparence, en tenant compte du niveau d'autonomie, des déficiences éventuelles (motrices, sensorielles ou psychiques) et des habitudes de vie, afin de permettre à la personne de reproduire certains gestes au quotidien et de renforcer son autonomie corporelle et son estime de soi.		▪ Les explications et démonstrations sont claires, progressives et adaptées aux capacités de la personne. ▪ Les gestes proposés sont simples, sécurisants et réalisables de manière autonome par la personne.

Compétences visées	Situation d'évaluation	Critères d'évaluation
		▪ La posture et l'attitude sont conformes au contexte d'intervention et à la personne : vocabulaire adapté, écoute, sourire… ▪ Le langage professionnel et les modes de communication verbal et/ou non verbal sont adaptés à la personne. ▪ Les gestes des soins d'hygiène et d'apparence proposés prennent en compte les besoins de la personne. ▪ La personne est guidée, selon son degré d'autonomie, dans son apprentissage de l'auto-soin.
C10. Garantir la traçabilité et la transmission des informations liées à l'intervention, en consignant les éléments essentiels au suivi (nature du soin, réactions observées, effets perçus) sur des supports papier ou numériques, dans le respect du RGPD et du secret professionnel, et en adaptant la communication aux besoins spécifiques (personnes en situation de handicap, aidants, équipe pluridisciplinaire), afin d'assurer la continuité de l'accompagnement et la qualité des transmissions.		▪ La fiche de suivi est correctement remplie : les informations sont claires, détaillées et transmises aux destinataires prévus. ▪ Les informations consignées sont exactes, complètes et rédigées de manière claire et structurée. ▪ Les supports utilisés (papier ou numériques) respectent les règles de confidentialité et de protection des données. ▪ Les transmissions orales ou écrites sont adaptées aux interlocuteurs (équipe pluridisciplinaire, aidants, encadrants). ▪ Le vocabulaire employé est professionnel, précis et compréhensible par tous les destinataires.

Compétences visées	Situation d'évaluation	Critères d'évaluation
		▪ Les informations transmises facilitent la prise en charge personnalisée des besoins et des attentes de la personne.
C11. Préparer un atelier socio-esthétique collectif, autour d'une thématique choisie (séances d'auto-maquillage beauté et/ou correctif, conseil en image) en fonction du contexte d'intervention et du public accompagné, en définissant les objectifs, les contenus, les moyens matériels et humains, le budget prévisionnel et les supports visuels ou numériques adaptés au public, y compris aux personnes en situation de handicap, afin de favoriser la participation, le lien social et la dynamique de groupe.	**Étude de cas (épreuve écrite + orale)** À partir d'un dossier remis décrivant un contexte professionnel (ex. EHPAD, centre de rééducation, association, hôpital de jour, etc.), le candidat analyse la situation présentée et doit préparer un projet d'atelier socio-esthétique collectif répondant aux besoins du public concerné. Il formalise sa proposition en précisant notamment : ▪ Le contenu proposé et les objectifs poursuivis, ▪ le déroulé des différentes étapes (séquencement, durée, méthodes d'animation), ▪ les moyens matériels et humains nécessaires, ▪ les supports visuels ou numériques qu'il va utiliser, en veillant à leur accessibilité	▪ Le contenu de l'atelier est en lien avec le contexte professionnel et les besoins identifiés du public. ▪ Les objectifs et le déroulé de l'atelier sont clairs, cohérents et réalisables. ▪ Les moyens matériels, humains et logistiques sont définis de façon pertinente. ▪ Le budget prévisionnel est juste, réaliste et cohérent avec les moyens disponibles. ▪ Les techniques d'animation prévues favorisent la participation et le lien entre les participants. ▪ Les supports visuels ou numériques sont adaptés à la diversité des publics, notamment aux personnes en situation de handicap. ▪ La présentation orale est claire, structurée et appuyée sur des arguments cohérents avec le projet proposé.

Compétences visées	Situation d'évaluation	Critères d'évaluation
	pour les personnes en situation de handicap, ▪ le budget prévisionnel ou devis estimatif correspondant à la mise en œuvre de l'atelier. Le candidat présente ensuite son projet **oralement devant le jury**, qui simule le rôle d'un commanditaire (ex. directeur d'établissement, responsable d'association) et l'interroge sur la cohérence, la faisabilité et la pertinence des choix opérés. **Lieu** : en centre d'examen **Durée de l'épreuve** : 1h50 ▪ Partie écrite : 1h30 heures ▪ Présentation orale : 10 minutes ▪ Entretien avec le jury : 10 minutes	
C12. Formaliser une proposition d'intervention socio-esthétique adaptée à un public fragilisé, en décrivant les objectifs, les contenus, les moyens humains et matériels ainsi que les conditions de mise en œuvre, dans le respect des contraintes organisationnelles, budgétaires, éthiques et des principes de bientraitance, afin de présenter une offre d'intervention claire, argumentée et réaliste.	**Etude de cas (épreuve écrite)** À partir d'un dossier remis décrivant un contexte d'intervention (ex. EHPAD, centre de rééducation, hôpital, association, service d'accompagnement à domicile) et présentant un besoin exprimé par une	▪ La proposition d'intervention présente de manière claire les objectifs poursuivis, le public visé et les prestations ou contenus proposés. ▪ Le contenu du projet est cohérent avec la demande du commanditaire, le contexte d'intervention et les besoins identifiés et les principes de bientraitance appliqués au public ciblé.

Compétences visées	Situation d'évaluation	Critères d'évaluation
	personne accompagnée, un proche aidant ou une structure (directeur d'établissement, cadre de santé, psychologue…), le candidat analyse la situation et doit formaliser une proposition d'intervention socio-esthétique adaptée. La proposition précise : ▪ les objectifs de l'intervention, ▪ les prestations ou contenus proposés, ▪ les principales modalités de mise en œuvre (organisation, durée, ressources), ▪ les contraintes identifiées et les adaptations prévues, ▪ le budget. **Lieu** : en centre d'examen **Durée de l'épreuve** : 1h00	▪ Le devis est complet, lisible et structuré (intitulés, durées, coûts, matériel, déplacements), et tient compte des contraintes budgétaires et organisationnelles communiquées par le commanditaire.